
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ
TRAVAUX DE NETTOYAGE OU D'ENLEVEMENT D'OBSTRUCTIONS
DANS UN COURS D'EAU
PROCÉDURE

À titre indicatif, les travaux de nettoyage visés par la présente procédure sont :

- Enlèvement de branches et de troncs d'arbres ;
- Enlèvement de pierre ;
- Enlèvement d'un amoncellement ponctuel de sédiments (décrochage de talus) ;
- Démantèlement d'un barrage de castors ;
- Enlèvement de végétation nuisible (cas exceptionnels) ;
- Démantèlement d'un embâcle ;
- Enlèvement de toute nuisance (déchets, immondices et autres) ;
- Enlèvement d'un pont ou d'un ponceau dont le dimensionnement est insuffisant ;
- Enlèvement de neige qui a été déposée volontairement dans un cours d'eau ;
- Affaissement de la rive dû au passage des animaux ailleurs que dans un passage à gué.

Du moment où un objet quelconque constitue un obstacle au libre écoulement de l'eau qui menace la sécurité des personnes ou des biens, il doit être enlevé sans délai.

Étape 1: Inspection visuelle de la personne désignée

Suite à une demande d'une personne dénonçant une obstruction de cours d'eau ou d'une constatation visuelle d'un employé municipal, une inspection est requise. La procédure s'arrête ici si, suite au constat fait par la personne désignée, le problème est non-fondé. Dans le cas contraire, la personne désignée poursuit les étapes suivantes. Dans l'éventualité où le cours d'eau est dans un état de sédimentation avancée et que des travaux correctifs ne pourraient pas rectifier la présente situation, la personne désignée doit faire rapport de la situation au propriétaire et à la MRC et le conseil de cette dernière devra décider si elle effectue les travaux d'entretien pour corriger correctement la situation à long terme selon la procédure prévue pour une telle demande d'intervention.

Étape 2: Détermination de la cause et contact avec l'intéressé concerné

La personne désignée procède à une investigation pour déterminer la cause de l'obstruction. Du moment que la cause est identifiée ainsi que le(s) propriétaire(s) concerné(s), un avis écrit est transmis par un moyen qui permet d'obtenir une preuve de réception par le destinataire, afin que ce(s) dernier(s) procède(nt) aux travaux correctifs le plus rapidement possible.

Un délai approprié à la situation, le plus court possible, dépendamment de l'urgence causée par l'obstruction, peut être laissé au(x) propriétaire(s) ciblé(s) , mais si l'obstruction constitue une menace pour la sécurité des personnes ou des biens, la personne désignée doit retirer, sans délai, cette obstruction et la municipalité locale pourra recouvrer les sommes engagées par elle des personnes responsables.

Dans la mesure où la personne désignée ne peut identifier le(s) propriétaire(s) responsable(s), elle devra procéder ou faire procéder aux travaux aux frais de la municipalité locale.

Dans la situation où il s'agit d'un embâcle ou d'un barrage de castor, les étapes prévues aux sections à cette fin doivent être franchies et décrites dans le rapport.

Étape 3: Expiration du délai d'intervention

Suite à l'expiration du délai prescrit dans l'avis écrit transmis à l'étape 2, la personne désignée doit valider sur place la conformité des travaux effectués par le(s) propriétaire(s) concerné(s) par cet avis.

En aucun temps, le fond du cours d'eau ne devra être creusé lors de cette intervention et il ne devrait pas rester d'accumulation d'eau inhabituelle dans le lit du cours d'eau. L'eau devra suivre le libre écoulement sans restriction. Dans l'éventualité où le cours d'eau est dans un état de sédimentation avancée et que des travaux correctifs ne permettraient pas de rétablir la situation, la personne désignée doit faire rapport de la situation à ce propriétaire et à la MRC et le conseil de cette dernière devra décider si elle effectue les travaux d'entretien pour corriger correctement la situation à long terme selon la procédure prévue pour une telle demande d'intervention.

Dans la situation où le(s) propriétaire(s) ciblé(s) n'a (ont) pas procédé aux travaux, la personne désignée peut procéder ou faire procéder à l'enlèvement des obstructions et nuisances. Les frais engendrés devront être défrayés par la municipalité locale et être éventuellement remboursés par la suite par le(s) propriétaire(s) concerné(s) par le moyen que la municipalité locale jugera le plus opportun.

Étape 4: Acceptation des travaux de nettoyage

Un rapport écrit faisant état de la conformité des travaux devra être rédigé afin de clore le dossier d'intervention à des fins de nettoyage. Une copie de toutes les correspondances touchant les interventions citées ci-dessus devront être conservées dans les dossiers du cours d'eau.

***Déclaration de conformité de travaux
de nettoyage ou d'enlèvement d'une obstruction
dans un cours d'eau***

1. IDENTIFICATION

Nom du propriétaire ou de la personne impliquée :

(en lettres moulées)

Adresse :

Propriétaire(s) concerné(s) :

Numéro(s) de lot :

2. COURS D'EAU

Nom du cours d'eau :

Municipalité de :

3. Nature de l'obstruction

Branches / Troncs d'arbre Pierre Amoncellement de sédiments

Végétation nuisible

Embâcle (COMPLÉTER LA SECTION PRÉVUE EN ANNEXE)

Barrage de castors (COMPLÉTER LA SECTION PRÉVUE EN ANNEXE)

Pont ou ponceau insuffisant Dépôt volontaire de neige

Autre embarras (à préciser) :

4. CONSTAT

Date de la constatation : _____

Photos : Oui Non Non applicable

Avis transmis au(x) propriétaire(s) concerné(s) :: Oui Non
Non applicable

Date de l'avis : _____

Échéance exigée : _____

5. Description sommaire des travaux de nettoyage anticipés

6. Description sommaire des autres travaux préventifs

7. Inspection des travaux exécutés

Date de l'inspection : _____

Exécution des travaux de nettoyage: conforme non conforme

Exécution des travaux préventifs : conforme non conforme

Suivi recommandé :

8. Signature de la personne désignée :

(Lettres moulées)

Date : _____

**SECTION À COMPLÉTER RELATIVEMENT À LA
PRÉSENCE D'UN EMBÂCLE**

**1. RECEPTION DE L'INFORMATION RELATIVE A LA PRESENCE DE CET
EMBACLE :**

PERSONNE QUI A DONNÉ CETTE INFORMATION :

NOM : _____

COORDONNÉES (si connues :

Adresse : _____

Téléphone : _____

DATE ET HEURE DE LA RÉCEPTION : _____

2. INSPECTION

2.1 INSPECTION INITIALE

DATE ET HEURE :

NOM DES AUTRES PERSONNES PRÉSENTES, le cas échéant

2.2 AVIS A L'AUTORITE RESPONSABLE DE LA SECURITE CIVILE :

DATE ET HEURE : _____

NOM DE LA PERSONNE CONTACTÉE : _____

FONCTIONS DE LA PERSONNE CONTACTÉE : _____

AVIS DE CETTE PERSONNE :

- Favorable au démantèlement
- Défavorable au démantèlement

MOTIFS : _____

2.3. PRISE EN CHARGE PAR L'AUTORITÉ CIVILE

DATE ET HEURE : _____

NOM DE LA PERSONNE CONTACTÉE : _____

FONCTIONS DE LA PERSONNE CONTACTÉE : _____

3. TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT DE L'EMBÂCLE

LE CAS ÉCHÉANT, NATURE ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS :

QUI A EXÉCUTÉ LES TRAVAUX ?

AVEZ-VOUS EXERCÉ LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT ?

- OUI
- NON

4. FIN DES TRAVAUX

DATE ET HEURE : _____

LES TRAVAUX ONT-ILS PERMIS DE RÉTABLIR L'ÉCOULEMENT NORMAL DES EAUX ?

- OUI
- NON (dites alors pourquoi)

AUTRES REMARQUES OU RECOMMANDATIONS:

5. Signature de la personne désignée :

(Lettres moulées)

Date : _____

**SECTION À COMPLÉTER RELATIVEMENT À LA
PRÉSENCE D'UN BARRAGE DE CASTORS**

**1. RECEPTION DE L'INFORMATION RELATIVE A LA PRESENCE DE CE
BARRAGE :**

PERSONNE QUI A DONNÉ CETTE INFORMATION :

NOM : _____

COORDONNÉES (si connues :

Adresse : _____

Téléphone : _____

DATE ET HEURE DE LA RÉCEPTION : _____

2. INSPECTION

2.1 INSPECTION INITIALE

DATE ET HEURE :

NOM DES AUTRES PERSONNES PRÉSENTES, le cas échéant :

**2.2 AVIS AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA
FAUNE**

DATE ET HEURE : _____

NOM DE LA PERSONNE CONTACTÉE : _____

FONCTIONS DE LA PERSONNE CONTACTÉE : _____

AUTORISATION DE CETTE PERSONNE :

- OUI (Joindre une copie de l'autorisation, si disponible)
- NON

MOTIFS DE REFUS: _____

3. TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE DE CASTORS

NOM ET COORDONNÉES DU TRAPPEUR :

LE CAS ÉCHÉANT, NATURE ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS :

QUI A EXÉCUTÉ LES TRAVAUX ?

AVEZ-VOUS EXERCÉ LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT ?

OUI

NON

4. FIN DES TRAVAUX

DATE ET HEURE : _____

LES TRAVAUX ONT-ILS PERMIS DE RÉTABLIR L'ÉCOULEMENT NORMAL DES EAUX ?

OUI

NON (dites alors pourquoi)

AUTRES REMARQUES :

5. SIGNATURE DE LA PERSONNE DESIGNÉE

(Lettres moulées)

Date : _____